

Nom de la zone : Côte-du-Sud

Date : 1 mars. 24

Catégorie de problématique : 20. Dégradation ou perte d'habitat faunique (autre que les milieux humides)

- **Autre catégorie #1 (facultatif)** : Au besoin, choisissez un élément
- **Autre catégorie #2 (facultatif)** : Au besoin, choisissez un élément

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) :

Dégradation des habitats/Impacts anthropiques

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

Un habitat est considéré perdu lorsqu'il n'est plus capable de fournir les conditions de vie idéales pour les espèces présentes (nourriture, eau, abri). Cette perte peut être d'origine naturelle (conditions climatiques, ...) ou anthropique. Dans cette fiche, nous aborderons la perte d'habitats liée directement ou indirectement aux activités humaines. Il existe trois types de perte d'habitats : leur destruction, leur fragmentation et leur dégradation.

La destruction des habitats correspond à la modification totale du lieu, comme couper la totalité des arbres dans une exploitation forestière ou transformer un milieu naturel en champ agricole. La fragmentation des habitats correspond à la division du milieu par un obstacle, souvent infranchissable pour certaines espèces. Par exemple, la construction d'une autoroute qui divise une forêt. La dégradation des habitats correspond à la perturbation de l'écosystème causé principalement par la pollution, l'apport en sédiments et/ou par une espèce envahissante exotique, ce qui le rend inhabitable pour certaines espèces indigènes sur le long terme.

La perte de milieux naturels au profit des milieux anthropisés crée une pression sur la faune et la flore. Pour les espèces à statut précaire, cette perte d'habitat peut être critique. Le suivi de ces espèces est donc un indicateur important de la qualité des habitats.

Parmi les 10 espèces à statut sur notre territoire, 3 espèces aquatiques font l'objet d'un plan de rétablissement et 1 espèce fait l'objet d'un plan d'action par le MELCCFP : le fouille-roche gris, la salamandre pourpre, l'éperlan arc-en-ciel et l'anguille d'Amérique.

Concernant le fouille-roche gris, des inventaires ont permis de révéler sa présence dans la rivière du Sud près de Montmagny. Sa répartition est isolée et sa présence demeure rarement observée. Le fouille-roche gris a été désigné menacé au Canada en 2006 selon la Loi sur les espèces en péril du Canada (Équipe de rétablissement des cyprinidés et petits percidés du Québec, 2019).

La rivière Minguy abrite la population de salamandre pourpre la plus septentrionale de l'Amérique du Nord. Des inventaires réalisés en 2021 par le ministère et en 2023 par l'OBV CdS ont confirmé sa présence. Cette espèce a été désignée « vulnérable » au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables en 2009 (LEMV) (Équipe de rétablissement des salamandres de ruisseaux du Québec, 2021).

Sur notre territoire, certains secteurs comme le ruisseau de l'Église et la rivière du Sud sont utilisés par les éperlans arc-en-ciel pour la reproduction (Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent, 2019). Une découverte récente en 2019 a révélé une nouvelle frayère à la rivière Trois-Saumons, un habitat essentiel pour cette espèce rare sur la rive sud de l'estuaire (BEA et OBVNEBSL, 2022). Depuis les années 1980, les reproducteurs ont déserté la rivière Boyer, autrefois reconnue comme la plus importante frayère de la population.

Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

Espèces faisant l'objet d'un plan de rétablissement **ou d'action** sur le territoire de l'**OBV CdS**

	Nom	Statut	Habitat	Menaces
	Salamandre pourpre <i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	<u>Au Canada</u> Menacé <u>Au Québec</u> Vulnérable	Petits cours d'eau froide et bien oxygénée, aux substrats graveleux ou rocheux, sous un couvert forestier	Apport en sédiments, fragmentation de l'habitat, déforestation
	Fouille-roche gris <i>Percina copelandi</i>	<u>Au Canada</u> Préoccupante <u>Au Québec</u> Vulnérable	Présent dans le Saint-Laurent et les petits cours d'eau, au substrat mixte (gravier, roche, bloc)	Apports en sédiments, fragmentation de l'habitat, présence d'EEE
	Éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire) <i>Osmerus mordax</i>	<u>Au Canada</u> Aucun statut <u>Au Québec</u> Vulnérable	Confiné aux battures et aux baies peu profondes des embouchures de rivières au fleuve	Pollution nuisant à la qualité des frayères
	Anguille d'Amérique <i>Anguilla rostrata</i>	<u>Au Canada</u> Menacée <u>Québec</u> Susceptible	Présent dans le Saint-Laurent, ses tributaires et les Grands Lacs	Fragmentation de l'habitat, surpêche

CONSÉQUENCES PRINCIPALES :

- Perte de services écologiques
- Diminution de la biodiversité
- Alteration de la chaîne alimentaire
- Perte de la résilience des écosystèmes

LOCALISATION GÉNÉRALE :

Rivière du Sud – Fouille-roche gris / éperlan arc-en-ciel / anguille d'Amérique

Ruisseau de l'église – Éperlan arc-en-ciel / potentiellement anguille d'Amérique

Rivière Boyer – Éperlan arc-en-ciel / potentiellement anguille d'Amérique

Rivière Trois Saumons – Éperlan arc-en-ciel / anguille d'Amérique

Rivière Minguy – Salamandre pourpre

Rivière Ferrée, Rivière Tortue et potentiellement rivière Corriveau, rivière Vincelotte, rivière des Mères – Anguille d'Amérique

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone :

Fragmentation de l'habitat

Plusieurs éléments peuvent contribuer à la fragmentation des habitats fauniques en milieu aquatique. Dans le bassin versant de la rivière du Sud, il y a 57 barrages et 167 ponts ou ponceaux sur les cours d'eau (MELCCFP, 2024) (MTMD,2013). Ces infrastructures constituent des obstacles infranchissables pour plusieurs espèces aquatiques. Les populations se retrouvent donc isolées de part et d'autre de ces obstacles, réduisant ainsi leurs déplacements potentiels et leurs chances de survie (OBVCdS, 2024a). De plus, la présence de barrages le long des rivières peut perturber le flux naturel de l'eau en retenant l'eau, exposant ainsi les œufs de poissons à l'air lors des marées basses, ce qui peut entraîner leur dessiccation (BEA et OBVNEBSL, 2022).

Apports en sédiments

Un apport important en sédiments entraîne une diminution des interstices dans le lit des cours d'eau. Ces interstices sont utiles pour plusieurs espèces comme les amphibiens et les poissons pour y pondre des œufs, se cacher des prédateurs ou encore se nourrir. Un apport de sédiments sur les œufs peut également nuire à leur éclosion. Les effluents agricoles et sylvicoles sont les principales sources d'apport de sédiments altérant la qualité de l'eau et constituent une des menaces ayant le plus de répercussions négatives sur les habitats aquatiques. La construction de routes et d'infrastructures peut également entraîner d'importants apports de sédiments dans les cours d'eau.

Déforestation

En plus de l'apport en sédiments, l'exploitation forestière près des cours d'eau peut provoquer une ouverture de canopée importante et ainsi augmenter la température de l'eau. Une eau plus chaude contiendra moins d'oxygène dissout et sera un habitat moins favorable pour les espèces aquatiques. En milieu agricole, l'absence de bandes riveraines arborescentes nuit également à la qualité des habitats fauniques par une faible couverture de canopée.

Pollution et contaminants

Une utilisation inadéquate de produits phytosanitaires et fertilisants par les activités agricoles et résidentielles peut faire en sorte que ces derniers se retrouvent dans les cours d'eau nuisant ainsi aux espèces fauniques qui y habitent et s'y abreuvent. L'absence de bandes végétalisées le long des cours d'eau (zones tampons) et le non-respect des bandes riveraines accentuent l'effet de cette menace.

Manque de sensibilisation, de connaissances et de ressources

La majeure partie de notre territoire est constituée de terres privées, les propriétaires peuvent donc contribuer malgré eux à la perte d'habitats fauniques importants s'il n'y a pas d'activités de sensibilisation et de partage des connaissances en lien avec ces problématiques.

RÉFÉRENCES :

BEA et OBVNEBSL. (2022). *Évaluation de la qualité et de l'utilisation de l'habitat de fraie pour l'éperlan arc-en-ciel dans les rivières Trois-Pistoles et Trois-Saumons*, Québec, 92 pages et annexes.

Équipe de rétablissement des cyprinidés et petits percidés du Québec. (2019). *Plan de rétablissement du fouille-roche gris (*Percina copelandi*) au Québec — 2020-2030*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats.

Équipe de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent. (2019). *Plan de rétablissement de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) au Québec, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent — 2019-2029*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats.

Équipe de rétablissement des salamandres de ruisseaux du Québec. (2021). *Plan de rétablissement de la salamandre pourpre (*Gyrinophilus porphyriticus*) au Québec — 2021-2031*. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2022). *Plan d'action du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur l'anguille d'Amérique*.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2024, 8 janvier). Répertoire des barrages - Chaudière-Appalaches. <https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/listebarrages.asp>. <https://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/listebarrages.asp>

Ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD). (2013) Structure, [Jeu de données], dans Données Québec, 2013, mis à jour le 28 février 2024. [<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/structure>] (consulté le 28 février 2024).

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud. (2021). *Rapport, prise de données fines sur la rivière Tortue et la rivière du Sud*. 2e version, document interne, mars 2021.

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud. (2024a). *Conservation volontaire de l'habitat de la salamandre pourpre de la rivière Minguy*.

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud. (2024b). *Communications personnelles avec les biologistes du territoire, informations à l'interne, anguille d'Amérique*.